

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. X.

No. 33.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 14 AOUT 1879

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est publiée par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS, à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

SOMMAIRE

Une grave question, par L.-O. David.—Ça et là, par L.-O. D.—Nos gravures.—Napoléon Ier.—Choses et autres.—Poésie : Ode à Crémazie, par M.-J.-A. Poisson.—Le mariage de l'empereur et de l'impératrice Eugénie, par Granier de Cassagnac.—Les boisons d'été, par E. M.—Conseils utiles.—Variétés.—Poésie : La vieille caserne, par Elise B. Larivière.—Un drame sur la Seine, par F. du Boisgobey (suite).—Les deux pêcheurs, par Louis Collas.—Les écheos.—Le jeu de dames.—Prix du marché de détail de Montréal.

GRAVURES : Mgr O'Brien ; Le tombeau d'une mère ; Le terrible accident de la Pointe-aux-Trembles, comté de Portneuf ; Les fêtes de Marseilles ; La vignette Beaconsfield, à la Pointe-Claire ; Funérailles du prince impérial ; Départ du cortège de Camden House pour se rendre à la chapelle Ste-Marie ; Les visiteurs royaux dans la chapelle mortuaire de Woolwich.

NOTRE PRIME

Notre magnifique prime est maintenant prête à être livrée à ceux qui y ont droit. C'est une grande et belle gravure représentant le bonheur domestique, ou Monsieur, Madame et Bébé, comme disait Gustave Droz ; sujet simple et vieux, mais toujours beau, surtout lorsqu'il inspire un véritable artiste.

C'est un tableau où le bonheur domestique apparaît sous des couleurs si charmantes, qu'il va opérer une véritable révolution parmi les malheureux qui n'ont pas eu le courage encore de contracter mariage. Les vieux garçons ne pourront pas le contempler sans prendre la résolution de laisser les froides régions du célibat où ils cherchent vainement le bonheur.

Que de gens, de filles surtout, intéressés à répandre cette gravure en augmentant le nombre de nos abonnés ! Vraiment, on devrait s'associer, s'organiser comme pour la colonisation ou la propagation de la foi, afin de faire pénétrer partout notre journal avec sa prime salutaire. Nos abonnés, dans tous les cas, s'empresseront de payer ce qu'ils doivent dans le but de satisfaire à un devoir et d'obtenir une si belle gravure, dont la vue domptera les maris les plus fougueux et calmera les femmes les plus acariâtres.

Auront droit à cette prime tous les abonnés actuels dont l'abonnement sera payé jusqu'au 1er janvier 1880, et les nouveaux abonnés qui paieront six mois d'avance.

UNE GRAVE QUESTION

Il y a longtemps que nous voulions parler de l'adresse prononcée par Son Honneur le juge Dugas, à la cour des sessions générales de la paix du mois de juin dernier. Il y avait dans cette adresse des idées et des suggestions qui dénotent l'esprit pratique et juste, le caractère indépendant du jeune et brillant magistrat.

Il faut du courage pour aborder certains sujets dans notre pays, pour dénoncer certains maux ou abus, pour appeler l'attention du public sur des choses qu'on se croit obligé de laisser dans l'ombre afin de ne pas éveiller la censure et le préjugé. Mais il vient un temps où le mal est si grand que les hommes convaincus considèrent comme un devoir d'élever la voix, de signaler le mal et d'indiquer le remède.

Nous invitons tous les hommes raisonnables, qui ont à cœur l'intérêt des familles et de la société, à prendre en sérieuse considération les paroles suivantes de monsieur le juge Dugas :

Ayant parlé des maisons de débauche, je regrette, dit-il, d'avoir à dire que l'expérience de tous les jours, dans nos cours de police, prouve que la prostitution augmente dans un degré alarmant dans notre ville. Ne serait-il pas temps que les autorités compétentes s'occupassent d'une manière plus efficace des moyens d'empêcher l'aggravation de cette plaie incurable de la société ? Quant aux femmes déjà perdues, nous savons qu'il est difficile, sinon impossible, de les ramener dans le bon chemin. Mais n'y aurait-il pas moyen de sauver de ce bourbier infecte grand nombre de jeunes filles encore honnêtes, mais exposées à se laisser entraîner dans le vice à raison de leur inexpérience et par l'attrait des plaisirs dont l'accès est trop facile ?

Ne devrait-on pas élever entre les débauchées et le reste de la communauté une barrière que l'on rendit aussi difficile que possible à franchir ? et alors, ne devrait-on pas soumettre à des peines très-sévères celles qui, ayant déjà quitté le sentier de la vertu, chercheraient ou parviendraient à faire entrer dans leurs rangs des personnes que l'opinion publique ou les autorités n'auraient pas encore rangé au nombre des femmes tombées ? Pourquoi ne leur serait-il pas défendu de résider dans les quartiers les plus fréquentés, et pourquoi ne leur ôterait-on pas l'occasion, en les éloignant de nos écoles publiques, d'inculquer l'idée du vice et de la débauche dans de jeunes intelligences de 9 à 10 ans, tel que nous en avons eu de déplorables exemples, il n'y a pas longtemps encore ? Ne devrait-on pas aussi les soumettre à des règles d'hygiène qui seraient une protection accordée à des êtres innocents qui portent trop souvent la peine des débauchées de leurs auteurs ? Et pourquoi n'leur défendrait-on pas la fréquentation de nos principales rues à certaines heures du jour, afin d'éviter aux femmes respectables le désagrément de les coudoyer et de souiller leurs regards de leur présence ? Il me semble que rien ne devrait être épargné pour leur faire sentir leur abjection et inspirer aux autres le dégoût et l'horreur de leur position.

Ce que je dis des femmes débauchées pourrait s'appliquer en partie aux hommes dégradés qui s'en font les agents et vivent de prostitution. N'est-il pas étonnant qu'on leur permette de jour de tous les droits ordinaires d'honnête citoyen, tellement qu'ils peuvent s'asseoir sur les bancs du jury tout aussi bien que n'importe qui d'entre vous ? Ne devrait-on pas enlever les droits civils et politiques à tout homme qui consent à descendre aussi bas ? Il y aurait bien d'autres choses à dire sur ce sujet, mais ce n'est peut-être ni le temps ni le lieu d'en parler plus longuement. Qu'il me suffise de vous avoir signalé le mal, en espérant que l'on finira par prendre la chose en considération dans ces quartiers où l'on a le pouvoir d'appliquer le remède voulu. Il faut bien se mettre dans l'esprit que ce n'est pas sanctionner le mal que de le régulariser ou plutôt d'en diriger le courant de manière à le circonscire dans ses limites les plus étroites et à l'empêcher de déborder et de se répandre dans les parties saines de la société.

Son Honneur le juge Dugas a eu le

mérite de dire hautement ce que pensent tous ceux qui ont l'expérience du monde et connaissent surtout les ravages que fait la corruption des mœurs dans nos principales villes, Montréal en particulier. Il a mis le doigt sur la plaie terrible qui menace de ronger notre société jusqu'aux os et de corrompre le sang des familles pendant des générations. Il connaît les objections qu'on fait, les obstacles qu'on élève chaque fois qu'on veut opérer des réformes dans cette matière ; il sait que des personnes respectables prétendent que diminuer le danger c'est augmenter le mal, que régulariser le vice c'est l'encourager.

Mais il sait aussi que ce ne sont pas des objections sérieuses.

D'abord, il est bien constaté que le danger est une très-petite considération pour la masse des pécheurs de cette espèce, et en supposant qu'il y a plus d'hommes ou de jeunes gens qui pécheraient, si les réformes proposées par M. Dugas étaient adoptées, il faut avouer qu'il y a moins de jeunes filles qui seraient entraînées dans des maisons qu'elles ne connaissent pas, ce qui nous semble une compensation plus que suffisante.

Que veut M. Dugas ?

Qu'on fasse ici ce qu'on a fait dans les grandes capitales de l'Europe après bien des études, des réflexions et une expérience de plusieurs siècles. Il demande qu'on fasse une caste bien distincte des femmes de mauvaise vie, qu'on les relègue dans des quartiers particuliers, et qu'on les empêche de s'étaler du matin au soir sur nos places publiques, dans nos principales rues, afin qu'elles ne soient pas une cause perpétuelle de scandale pour nos femmes et nos enfants, et que les jeunes filles, celles surtout qui viennent de la campagne, ne soient pas trompées, comme elles le sont souvent par les apparences, et conduites dans des maisons dont elles ne connaissent pas la nature.

Peut-il y avoir un but plus louable ?

Non-seulement M. Dugas veut que ces filles et ces maisons soient connues pour ce qu'elles sont ; mais, comme il est impossible de les empêcher d'exister, il demande qu'on les soumette le plus rigoureusement au contrôle salutaire et rigoureux de la police et de l'art médical, afin qu'elles fassent le moins de mal possible.

Diminuer le mal quand on ne peut le détruire, en empêcher les effets les plus désastreux, n'est-il pas un devoir et un bienfait ? Préserver le corps quand on ne peut sauver l'âme, empêcher surtout que des familles tout entières soient viciées, qu'un sang corrompu empoisonne plusieurs générations, n'est-ce pas là une œuvre méritoire ?

Quoi de plus funeste au bonheur et à la vitalité des familles, à la force d'une nation que cette gangrène honteuse, et quoi de plus déplorable que l'ignorance et la faiblesse qui empêchent qu'on en arrête les progrès alarmants ?

Que ne fait-on pas pour empêcher la petite vérole de se répandre parmi nous ? On ne recule devant rien, devant aucun sacrifice ; et quand il s'agit d'un fléau plus redoutable encore, d'un mal plus terrible et plus honteux, on ne fait rien ! Qu'on n'ait pas de pitié pour ceux qui s'exposent, nous comprenons cela, mais on doit en avoir au moins pour les victimes innocentes de leurs fautes pour les familles et la société. Et qui sait si les

pauvres enfants de ces pères débauchés n' seront pas vos petits-enfants ? Pouvez vous être sûrs, avec le système actuel, que le jeune homme que vous introduisez dans votre famille n'y apporte pas un germe de corruption ?

L.-O. DAVID.

ÇA ET LÀ

Nous sommes heureux de voir que M. Gagnon, de Kamouraska, propose une loi qui aura pour effet de remédier en partie, sinon complètement, aux abus que nous signalions il y a quelques jours, relativement à l'influence de la politique sur le service civil. Il veut que le droit de vote soit enlevé aux fonctionnaires publics, et qu'il leur soit absolument défendu de se mêler de politique.

* *

La conduite de Léon XIII envers la république française ; ses relations avec les gouvernements russe et prussien qui persécutent les catholiques ; la promotion au cardinalat du célèbre Newman, qu'on avait presque réussi dans notre pays à faire passer pour un homme dangereux ; le caractère conciliant bien connu de ses conseillers intimes, tout cela démontre que le nouveau pape croit plus à l'effet de la persuasion et de la modération qu'à celui de la rigueur.

* *

La semaine dernière mériterait de porter le nom de "Semaine noire." Trois banques ont fermé leurs portes : la *Consolidated*, l'*Exchange* et la *Ville-Marie*. Cette dernière ne put résister à la panique qui s'est emparé tout à coup de ceux qui avaient des fonds dans cette banque ou étaient porteurs de ses billets. A dix heures, la banque était assiégée ; une demi-heure après, elle ne pouvait plus répondre aux demandes et fermait ses portes. On s'est ensuite rué sur la banque d'Épargne et toute la journée elle n'a cessé de payer ceux qui se présentaient à ses comptoirs pour retirer leurs dépôts ; elle était en état de faire face à toutes les demandes.

* *

L'incident le plus remarquable des débats de la Chambre, la semaine dernière, a été le vote sur la motion de M. Joly demandant que M. Chapleau fût censuré pour avoir accusé M. Langelier, le trésorier, de s'être rendu coupable de deux mensonges. M. Chapleau ayant retiré l'expression qui n'était pas parlementaire, mais ayant persisté à dire que ce qu'il avait affirmé était vrai, M. Joly crut devoir proposer la censure et il fut battu par deux voix de majorité. Le bruit courut qu'il allait résigner ; mais, après consultation avec M.M. Shehyn, Murphy et Racicot qui avaient abandonné M. Joly sur cette motion, il fut entendu qu'un vote de confiance serait proposé le lendemain pour sauver la position et la dignité de M. Joly. La motion de confiance fut proposée par M. Irvine, et après une discussion orageuse, elle fut votée à une majorité de quatre voix.

* *

La mort est sans pitié ; elle frappe à droite et à gauche, sans égard pour l'âge,